



COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE CLUB DE PARIS ACCEPTE LA PROPOSITION DE LA MACEDOINE
DE REMBOURSER PAR ANTICIPATION
JUSQU'A 104 MILLIONS DE DOLLARS DE SA DETTE**

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et du Gouvernement Macédonien se sont réunis à Paris le 24 janvier 2007 pour examiner la proposition faite par le Gouvernement Macédonien de rembourser par anticipation sa dette rééchelonnée en 1995. Cette offre reflète le rétablissement de la situation financière de la Macédoine au cours des dernières années.

Le principe du remboursement anticipé au pair et proposé à tous les créanciers du Club de Paris a été accepté. Les opérations de remboursement anticipé se dérouleront, sur une base volontaire, entre le 31 janvier 2007 et le 30 avril 2007, après signature des accords bilatéraux avec les créanciers intéressés.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui sont créanciers de la Macédoine sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume Uni, la Suède et la Suisse. Par ailleurs, le Koweït qui est un créancier important de la Macédoine et qui avait participé au rééchelonnement de 1995 en Club de Paris a été associé à la négociation.

3. La délégation macédonienne était conduite par M Trajko SLAVESKI, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ambroise FAYOLLE, Co Président du Club de Paris.

Note technique

La dette due par la Macédoine aux créanciers du Club de Paris et éligible au remboursement anticipé se monte à 104 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (après paiement de l'échéance du 31 janvier 2007 et au taux de change du 1^{er} janvier 2007), correspondant à des montants dus jusqu'en 2011 en application de l'accord de rééchelonnement de 1995.